

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 02 AVRIL 2026

MAIRIE DE
BERCHERES-LES-PIERRES

L'an deux mil vingt-six
Le deux avril à vingt heures trente

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Membres votants : 15
Date de convocation :
25/03/2026

Les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Catherine SCLAVON, Maire, se sont réunis en séance publique.

Etaient présents : Mme Catherine SCLAVON, M. Cyrille VALLET, Mme Delphine RAIMBERT, M. Fabien GUILLE DES BUTTES, Mme Evelyne GUILLON, M. Michel ALLARD, Mme Annabelle LEVACHER, Mme Maryline LEVIER, M. Franck DENEAU, Mme Marie-Noëlle DUMONT, Mme Virginie BRION-PALISSE, Mme Karine COLLOMBEAU formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : M. Frédéric MOREAU a donné pouvoir à Mme Delphine RAIMBERT, M. LEVASSORT Gwendal a donné pouvoir à Mme Catherine SCLAVON, M. Hervé BRISSARD a donné pouvoir à Mme Virginie BRION-PALISSE.

Secrétaire de séance : Mme Evelyne GUILLON

ORDRE DU JOUR

- Décisions du Maire
- Création des commissions municipales
- Désignation des délégués et représentants dans les organismes extérieurs
- Maintien du comité consultatif des fêtes et cérémonies
- Présentation des délégations consenties par le Maire
- Droit à la formation des élus
- Présentation des demandes de subventions

Adoption du procès-verbal du 21 mars 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2026.

1 – Décisions du Maire

Récapitulatif des décisions prises lors de l'ancien mandat de M. Jean-Claude BRETON depuis son dernier Conseil Municipal du 20 janvier 2026.

Décision 2026-006 du 28 janvier 2026 : D'accorder à Mme LAFEUILLE épouse LE CLAINCHE Marie-Noëlle une concession dans le cimetière communal pour 30 ans à compter du 28 janvier 2026 : emplacement n° 6 Carré n° 6 afin d'y fonder la sépulture de Mme LAFEUILLE épouse LE CLAINCHE Marie-Noëlle et M. LE CLAINCHE Laurent.

Décision 2026-008 du 12 mars 2026 : De donner bail à M. Fiodor RIGOT et Mme Mélodie LAUTÉ le logement communal du 9 rue de l'Eglise pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 14 mars 2026.

2 – Création des commissions municipales

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles préparent le travail et les délibérations du Conseil Municipal. Elles peuvent faire des propositions mais n'ont aucun pouvoir propre.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président.

Mme le Maire propose de créer quatre commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

- **Finances**
- **Travaux, urbanisme, cadre de vie et environnement**
- **Affaires sociales**
- **Vie locale et animations** : elle est chargée de suivre, d'étudier, et de proposer toute action visant à favoriser le dynamisme et la cohésion du territoire communal. À ce titre elle intervient :
 - Soutien et développement de la vie associative
 - Relations avec les acteurs de vie scolaire et périscolaire
 - Organisation et coordination des manifestations communales
 - Développement des actions culturelles, sportives et festives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte la liste des commissions communales proposées.

Le Conseil Municipal désigne les membres comme suit :

Composition de la commission « finances » :

Commission	Président de la commission	Composition	
Finances	Cyrille VALLET	- Catherine SCLAVON - Delphine RAIMBERT - Fabien GUILLE DES BUTTES - Evelyne GUILLON - Michel ALLARD - Maryline LEVIER - Frédéric MOREAU	- Annabelle LEVACHER - Franck DENEAU - Marie-Noëlle DUMONT - Gwendal LEVASSORT - Virginie BRION-PALISSE - Hervé BRISSARD - Karine COLLOMBEAU

Composition de la commission « travaux, urbanisme, cadre de vie et environnement » :

Commission	Président de la commission	Composition	
Travaux, urbanisme, cadre de vie et environnement	Delphine RAIMBERT Fabien GUILLE DES BUTTES	<u>Majorité</u> - Michel ALLARD - Evelyne GUILLON - Frédéric MOREAU - Franck DENEAU - Marie-Noëlle DUMONT - Annabelle LEVACHER - Cyrille VALLET	<u>Opposition</u> - Karine COLLOMBEAU

Composition de la commission « affaires sociales » :

Commission	Président de la commission	Composition	
Affaire sociales	Delphine RAIMBERT	<u>Majorité</u> - Annabelle LEVACHER - Evelyne GUILLON - Marie-Noëlle DUMONT - Maryline LEVIER	<u>Opposition</u> - Karine COLLOMBEAU

Composition de la commission « vie locale et animation » :

Commission	Président de la commission	Composition	
Vie locale et animation	Frédéric MOREAU Michel ALLARD	<u>Majorité</u> - Evelyne GUILLON - Franck DENEAU - Gwendal LEVASSORT - Marie-Noëlle DUMONT - Maryline LEVIER	<u>Opposition</u> - Virginie BRION-PALISSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuve la composition des différentes commissions.

3 – Désignation des délégués et représentants dans les organismes extérieurs

1° Désignation d'un délégué représentant du collège des élus au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)

Considérant qu'il convient de désigner un délégué représentant du collège des élus au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales, Mme le Maire propose de désigner M. Michel ALLARD comme représentant du collège des élus au CNAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés désigne M. Michel ALLARD comme représentant du CNAS.

2° Désignation d'une Personne ressource R.E.S.

Considérant qu'il convient de désigner une personne ressource RES auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, Mme le Maire propose de désigner M. Michel ALLARD comme personne ressource RES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés désigne M. Michel ALLARD comme personne ressource R.E.S.

3° Désignation d'un correspondant défense

Considérant qu'il convient de désigner un correspondant à la Défense, Mme le Maire propose de désigner M. Cyrille VALLET comme correspondant à la Défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés désigne M. Cyrille VALLET comme correspondant à la Défense.

4° Désignation d'un représentant à la Prévention routière

Considérant qu'il convient de désigner un représentant à la Prévention routière, Mme le Maire propose de désigner M. Frédéric MOREAU comme représentant à la Prévention routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés désigne M. Frédéric MOREAU comme correspondant à la prévention routière.

5° Désignation d'un correspondant Environnement auprès du Conseil Départemental

Considérant qu'il convient de désigner un correspondant Environnement auprès du Conseil Départemental, Mme le Maire propose de désigner Mme Delphine RAIMBERT comme correspondante Environnement auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés désigne Mme Delphine RAIMBERT comme correspondante environnement auprès du Conseil Départemental.

6° Désignation d'un correspondant Culture auprès du Conseil Départemental

Considérant qu'il convient de désigner un correspondant culture auprès du Conseil Départemental qui recevra les informations du Département liées au domaine culturel, Mme le Maire propose de désigner M. Frédéric MOREAU comme correspondant culture auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés désigne M. Frédéric MOREAU comme correspondant culture auprès du Conseil Départemental.

7° Désignation des représentants à l'Assemblée Générale de ELI (Eure-et-Loir Ingénierie)

Considérant qu'il convient de désigner un représentant titulaire ainsi que son suppléant Mme le Maire propose de désigner M. Cyrille VALLET représentant titulaire et M. Gwendal LEVASSORT représentant suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés désigne M. Cyrille VALLET comme représentant titulaire à l'Assemblée Générale de ELI et M. Gwendal LEVASSORT comme représentant suppléant.

8° Election des représentants à SYNELVA

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune auprès de SYNELVA, Mme le Maire propose de désigner, M. Franck DENEAU comme représentant titulaire et M. Fabien GUILLE DES BUTTES comme représentant suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés désigne M. Franck DENEAU comme représentant titulaire auprès de SYNELVA et M. Fabien GUILLE DES BUTTES comme représentant suppléant.

9° Election des représentants à APPROLYS

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au GIP APPROLYS, Mme le Maire propose de désigner, M. Franck DENEAU comme représentant titulaire et M. Cyrille VALLET comme représentant suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés désigne M. Franck DENEAU comme représentant titulaire au GIP APPROLYS et M. Cyrille VALLET comme représentant suppléant.

10° Désignation d'un référent vélo

Afin de coordonner les actions en faveur de la pratique du vélo, Chartres Métropole a mis en place un groupe de travail.

Il a été évoqué en comité des Maires de désigner un référent vélo par commune. Ce référent sera l'interlocuteur direct du groupe de travail, il sera également l'interlocuteur des services de Chartres Métropole pour la mise à jour de la carte des aménagements cyclables et pour coordonner les actions en faveur du vélo.

Mme le Maire propose de désigner Mme Maryline LEVIER pour représenter la commune au sein du groupe de travail de Chartres Métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés désigne Mme Maryline LEVIER comme référente vélo pour représenter la commune au sein du groupe de travail de Chartres Métropole.

12° Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

L'article L 441-1-5 du Code de la Construction et de l'Habitation prévoit la création d'une conférence intercommunale du logement qui rassemble, outre les maires des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale, le représentant de l'Etat dans le département, des représentants des bailleurs sociaux présents sur notre territoire, des représentants du Département, des représentants de tout organisme titulaire de droits de réservation, des représentants locaux des associations de locataires siégeant à la Commission nationale de concertation, des représentants des organismes agréés en application de l'article L.365-2, et des représentants des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

Coprésidée par le représentant de l'Etat dans le département et par le président de l'établissement public de coopération intercommunale, elle adopte les orientations concernant les attributions de logements sur le patrimoine locatif social présent ou prévu. Elle a vocation également à contribuer à l'élaboration du programme local de l'habitat.

Pour répondre à cette obligation, il convient de nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant à cette conférence.

Mme le Maire propose de désigner Mme Maryline LEVIER, représentante titulaire, et Mme Evelyne GUILLON, représentante suppléante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés désigne Mme Maryline LEVIER comme représentante titulaire à la Conférence Intercommunale du Logement et Mme Evelyne GUILLON comme représentante suppléante.

13° Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Chartres Métropole Restauration »

Par délibération n° 2016/085 en date du 26 septembre 2016, le Conseil Communautaire de Chartres métropole a approuvé la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Chartres Métropole Restauration » avec le Centre Hospitalier de Chartres ainsi que sa convention constitutive. Ce GIP a pour mission la gestion de la restauration de ses membres adhérents, de la production jusqu'à la livraison des repas, des boissons et des produits diététiques non soumis à transformation, des petits déjeuners et des goûters.

Par arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2018187-0001 en date du 6 juillet 2018, la convention constitutive du GIP « Chartres Métropole Restauration » a été approuvée.

Mme le Maire propose de désigner Mme Evelyne GUILLON comme représentante de la commune au GIP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés désigne Mme Evelyne GUILLON comme représentante de la commune au GIP.

14° Désignation d'un représentant de la Commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de Chartres Métropole

Mme le Maire indique que le Conseil Communautaire de Chartres Métropole a établi, lors de sa séance du 7 janvier 2013, les règles qui régissent la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges. Il appartient maintenant au Conseil Municipal de Berchères-les-Pierres de désigner ses représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de Chartres Métropole.

Mme le Maire propose de désigner Mme Catherine SCLAVON, représentante titulaire et M. Cyrille VALLET, représentant suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés désigne Mme Catherine SCLAVON comme représentante titulaire de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de Chartres Métropole, et M. Cyrille VALLET comme représentant suppléant.

15° Désignation d'un suppléant de la Commune au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de Chartres Métropole

Mme le Maire indique que, conformément au règlement intérieur du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), en sa qualité de Maire, elle est membre de droit de cette assemblée. Toutefois, il appartient maintenant au Conseil Municipal de Berchères-les-

Pierres de désigner un élu suppléant au sein du CISPD. Mme le Maire propose de désigner comme suppléant M. Cyrille VALLET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés désigne M. Cyrille VALLET pour représenter la Commune au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de Chartres Métropole.

16° Election des représentants au Syndicat Intercommunal de Travaux d'Hydrauliques agricoles des bassins versants de l'Houdouenne et de la Roguenette (SITHOR)

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune auprès du Syndicat Intercommunal de Travaux d'hydrauliques agricoles des bassins versants de l'Houdouenne et de la Roguenette, Mme le Maire propose de désigner, Mme Catherine SCLAVON et Mme Delphine RAIMBERT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés désigne Mme Catherine SCLAVON et Mme Delphine RAIMBERT comme représentantes de la commune au SITHOR.

4 – Maintien du comité consultatif des fêtes et cérémonies

Mme le Maire rappelle la délibération n°2016/045 constituant un comité consultatif des « fêtes et cérémonies ».

Ses missions :

- La Cérémonie du 19 mars
- Le Repas des anciens
- La Chasse aux œufs
- La Cérémonie du 8 mai
- La Fête de la musique
- La Fête nationale du 14 juillet
- La Fête patronale
- La Cérémonie du 11 Novembre
- Les événements exceptionnels comme les remises de médailles, les récompenses pour les maisons fleuries, les maisons décorées, la cérémonie de citoyenneté, la pose de plaques mémorielles, etc...
- La préparation et la distribution des colis aux anciens
- Les animations culturelles
- L'opération « une naissance, un arbre »

Sa composition :

Ouvert aux habitants de la commune et notamment aux représentants des associations locales.

Mme le Maire a désigné M. Frédéric MOREAU comme président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés désigne M. Frédéric MOREAU à la présidence du Comité des fêtes.

5 – Présentation des délégations consenties par le Maire

Le Maire est seul chargé de l'administration de la commune, mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions en priorité à ses adjoints. Il choisit librement les matières qu'il veut déléguer et les adjoints auxquels il donne ces délégations. Il n'est ni

obligé de donner des délégations à tous ses adjoints, ni de respecter l'ordre du tableau. Le Conseil Municipal ne vote pas et n'intervient pas dans ces décisions.

Le Maire peut mettre fin à la délégation à tout moment. S'il retire des délégations à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. La délégation prend automatiquement fin à l'expiration du mandat.

Dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation, un conseiller municipal peut recevoir une délégation. Il n'existe pas de limitation du nombre de bénéficiaires. Un adjoint ne peut pas subdéléguer sa délégation à un conseiller municipal.

Fonction	Civilité	Prénom NOM
Premier adjoint <i>Finances</i>	M.	Cyrille VALLET
Deuxième adjoint <i>Urbanisme et ruralité</i>	Mme	Delphine RAIMBERT
Troisième adjoint <i>Travaux et appels d'offres</i>	M.	Fabien GUILLE DES BUTTES
Conseiller municipal délégué <i>Personnel communal et travaux en régie</i>	M.	Michel ALLARD
Conseiller municipal délégué <i>Vie associative, animations communales, comité des fêtes</i>	M.	Frédéric MOREAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE des délégations consenties par le Maire.

6 – Droit à la formation des élus

Mme le Maire rappelle que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des Conseillers Municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Mme le Maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Mme le Maire propose de délibérer sur :

- 1) L'adoption du principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus.
- 2) La prise en charge de la formation des élus qui se fera selon les principes suivants :
 - Agrément des organismes de formations ;
 - Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
 - Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
 - Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuve les deux propositions de Mme le Maire.

7 – Présentation des demandes de subventions

1° Ecole : remplacement de la chaudière

Montant prévisionnel de l'opération : 74 220 € HT Soit 89 064 € TTC

Sollicitation à cet effet d'une subvention de Chartres Métropole au titre du fonds de concours pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

FDI	14 844.00 €
Fonds de concours de Chartres Métropole	29 688.00 €
Autofinancement :	44 532.00 €
	<hr/>
TOTAL	89 064.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuve le remplacement de la chaudière de l'école.

2° Presbytère : isolation thermique par l'intérieur et réfection de la dalle béton

Montant prévisionnel de l'opération : 33 015.40 € HT Soit 39 396.84 € TTC

Sollicitation à cet effet d'une subvention de Chartres Métropole au titre du fonds de concours pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

FDI	5 804.00 €
Fonds de concours de Chartres Métropole	13 605.00 €
Autofinancement :	19 587.84 €
	<hr/>
TOTAL	38 996.84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuve les travaux d'isolation thermique par l'intérieur et la réfection de la dalle béton du Presbytère.

3° Stade : filets pare-ballons

Montant prévisionnel de l'opération : 1 900.00 € HT Soit 2 280.00 € TTC

Sollicitation à cet effet d'une subvention de Chartres Métropole au titre du fonds de concours pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Fonds de concours de Chartres Métropole	950.00 €
Autofinancement :	1 330.00 €
	<hr/>
TOTAL	2 280.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuve le remplacement des filets pare-ballons au stade municipal.

4° Matériel Technique : Echafaudage

Montant prévisionnel de l'opération : 2 340.99 € HT Soit 2 809.19 € TTC

Sollicitation à cet effet d'une subvention de Chartres Métropole au titre du fonds de concours pour cette acquisition.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Fonds de concours de Chartres Métropole	1 170.00 €
Autofinancement :	1 639.19 €
TOTAL	2 809.19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuve l'achat d'un échafaudage pour le service technique.

TOUR DE TAPIS

Cyrille VALLET : Informe le Conseil Municipal qu'une commission finances aura lieu le 14 avril à 20h.

Evelyne GUILLON : S'interroge au sujet des places pour les matchs de basket et sur le fait que la Mairie n'en a pas proposées dernièrement comme d'autres communes. Mme Le Maire lui répond que la Mairie n'en a pas reçues dernièrement.

Maryline LEVIER : Informe le Conseil Municipal que des riverains lui ont posé les questions suivantes :

- *Quels sont les travaux qui ont été effectués à Chamblay fin mars ?* Il s'agit de travaux réalisés par Chartres Métropole au niveau des plaques d'égouts. Certaines plaques n'ont pas pu être vérifiées car elles ne s'ouvraient pas. Ces travaux ont été réalisés indépendamment de la commune.
- *Comment peut-on lire les procès-verbaux des Conseils Municipaux ?* Les procès-verbaux seront bientôt consultables sur le nouveau site internet de la commune.
- *Pourquoi n'y a-t-il pas de benne à végétaux sur la commune ?* Cette question avait déjà été abordée lors d'un précédent Conseil Municipal. Une benne à végétaux, sur la commune, représente un coût non négligeable pour la commune et des déchetteries sont installées à proximité.

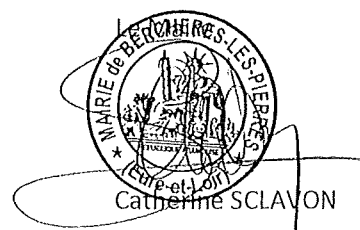
Virginie BRION-PALISSE : *Pourquoi le site internet n'est pas utilisable ?* Le site internet rencontre quelques soucis d'accès. La plateforme d'hébergement du site internet est en cours de migration sur une nouvelle plateforme. Celui-ci sera bientôt mis en ligne pour permettre une consultation sécurisée des diverses informations qui seront disponibles.

Fin de la séance à 21h11

La secrétaire de séance



Evelyne GUILLON



Catherine SCLAVON